

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District MONTRÉAL  
N° 500-11-049170-158

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE  
 par défaut  ex parte  
 contesté  enquête au fond

COUR SUPÉRIEURE  
 COUR DU QUÉBEC  
Chambre civile

ENREGISTREMENT

M	1991	An	Mars	Jour	15	Cas		Salle	16.10	Dist	
M	1991	An	Mars	Jour	15	Cas		Salle	16.10	Dist	

COMPAGNIE DE CONSTRUCTION RASSCO LTÉE DEMANDE  
PHARMACEUTIQUES PELOTON INC. DÉFENSE

Division Salle n° 16.10

Le 1er septembre 2016

PRÉSENTS: Me Chantal Flamand, co-greffière

RÉFÉRENCES

DÉBUT 9:23 h  
FIN 9:28 h

~~DEMANDE OU REQUÉRANT(E)  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)  
 DÉFENSE OU INTIMÉ(E)  
 PRÉSENT(E)  ABSENT(E)~~

M<sup>e</sup> HUGO BEAULIEU (P)

M<sup>e</sup> BERTRAND GIEUX (P)

M<sup>e</sup> NOÉMIE FRAPPIER (P)

M<sup>e</sup>

NATURE DE LA CAUSE #036: REQ. POUR COUVRIR FRAIS

GREFFIER H. Pomy #037: REQ. EXTENSION DÉLAIS

INTERPRÈTE \_\_\_\_\_ Demandé à nouveau  oui  non

STÉNOGRAPHE \_\_\_\_\_

9:23 Ouverture de l'audience et appel de la cause  
Identification des avocats

9:37 Représentations de part et d'autre des avocats  
JUGEMENT SUR LA REQ.  
POUR EXTENSION DÉLAIS (#037)

POUR LES MOTIFS ENREGISTRÉS NUMÉRIQUEMENT, LE TRIBUNAL:

ACCUEILLE la requête selon ses conclusions;  
PROROGÉ les délais jusqu'au 14 octobre 2016.  
SANS FRAIS.

JUGEMENT SUR LA REQ. (#036)

POUR COUVRIR FRAIS

POUR LES MOTIFS ENREGISTRÉS NUMÉRIQUEMENT, LE TRIBUNAL:  
RÉFÈRE le dossier en salle 16.12, le vendredi  
9 septembre 2016 à 14 heures.